

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 10 JANVIER 2023 à 19h00

Date de la convocation : 22/12/2022

Étaient présents (10/14) :

MM. ASSEMAN Mélodie – DEMOTIER Sébastien - DOMPE Gérard – GAGE Daniel – GAGE Eric - HENRY Bruno - LARQUET Jean-Marc- LEROY Alain - PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Excusés : Mme Souy, MM Daussy – Droit - Foucart

Secrétaire : M. Sébastien Demotier, assisté de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 22 novembre 2022.

1°/ BUDGET 2022 – Décision modificative

Lors d'un contrôle comptable de la trésorerie de Crépy, il a été constaté que la section de fonctionnement est en déséquilibre, après intégration de la décision modificative n° 1. Les crédits votés en dépense sont supérieurs aux recettes pour 300€.

Le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 300 € à l'article 7588 en recette de fonctionnement.

2°/ CYBERSECURITE – Plan de relance

M. le Maire informe le conseil que l'Etat, via France Relance, finance des solutions pour sécuriser les systèmes informatiques (solutions validées par l'Anssi, agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et la candidature de l'Adico a été validé pour proposer à ses adhérents les solutions suivantes :

- Une solution de filtrage mail
- Une solution de sensibilisation aux risques cyber
- Un gestionnaire de mots de passe
- Un antivirus avancé

Aussi, il informe qu'il a validé le devis présenté par l'Adico pour les 4 solutions d'un montant de 232 € pris en charge intégralement par l'aide de l'Etat.

3°/ CONTRAT D'ENTRETIEN DES RADARS PEDAGOGIQUES

M. le Maire présente au conseil la proposition de la Sté Elan Cité, fournisseur des radars installés dans la commune, au tarif de 199 € HT par radar/an pour une durée de 3 ans. Après avoir étudié le devis, le conseil décide de ne pas l'accepter.

Aussi, le conseil accepte la proposition de M. le Maire de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour l'achat de 2 nouveaux radars.

Il est signalé que le radar de la Route de Verberie ne fonctionnerait pas correctement ; étant donné le manque de luminosité et de soleil la charge par le panneau solaire ne doit pas se faire correctement, à vérifier et voir la possibilité d'acheter une batterie ou un chargeur.

QUESTIONS DIVERSES

Colis des Anciens

Considérant les achats effectués personnellement par le Maire pour le colis (chocolat et boissons) pour un montant de 300.53 €, le conseil décide de lui rembourser. M. le Maire précise que le coût d'un colis a été de 44 € ; pour l'arbre de Noël des enfants, 19 enfants (sur 30 invités) sont venus au spectacle équestre de Chantilly et 4 cartes cadeau sur 6 ont été distribuées.

Galette

Le conseil décide d'inviter les habitants à venir partager la galette le samedi 21 janvier à partir de 16h00.

TOUR DE TABLE

M. Demotier demande l'avancement du projet d'aménagement des cuves pour la Borne des chars.
→ En attente de devis d'aménagement

M. Larquet signale qu'une partie du pignon du lavoir de la rue de visery est tombée lors des coups de vent fin décembre et propose son aide pour effectuer les premières réparations ;
→ Des barrières de sécurité ont été mise aussitôt et l'agent technique effectuera quelques travaux de réparation.

La séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de séance
Sébastien DEMOTIER



Le Maire
Daniel GAGE



Le Maire,